



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 DU MARCHÉ DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES PORTES AUTOMATIQUES, DES ASCENSEURS, ET DES MONTES CHARGES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N°2 : ASCENSEURS ET MONTE CHARGES, PASSE AVEC LA SOCIETE FAIN FRANCE ASCENSEURS**

**DÉCISION N° DM-23-281  
EN DATE DU 12 JUILLET 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° N°AU-19-297 en date du 02 août 2019 de signer le marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et des montes charges - lot 2 ascenseurs et monte-charges ;

**VU** que l'acte modificatif n°1 a eu pour objet de rectifier une erreur matérielle figurant sur l'acte d'engagement ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 06/07/2023 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°2 a pour objet de prolonger la durée du marché du 07 août 2023 (date de la fin du marché) au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que cette prolongation s'explique par le fait que la ville a récemment relancé la procédure (publié le 09 juin 2023) et que par conséquent, au regard des délais de procédure, le marché ne pourra être notifié avant la fin du marché actuel ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°2 s'élève à 6 849,54 € HT soit 8 219,45 € TTC ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** l'acte modificatif n°1 avec la société FAIN FRANCE ASCENSEURS domicilié Parc du canal de l'Ourcq Bât C- 74 rue de Paris 93130 Noisy-Le-Sec, représentée par Monsieur THIEBAUT-GEORGES Gabriel, ingénieur commercial, le marché maintenance et entretien des portes automatiques, des ascenseurs et des montes charges dans les bâtiments communaux - lot 2 ascenseurs et monte-charges ;

Compte tenu du montant du présent acte modificatif n°2, le nouveau montant du marché s'élève à :

Montant initial des prestations forfaitaire	45 336,00 € HT
Montant de l'acte modificatif n° 1	Sans incidence financière

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230712-lmc1H11019H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/07/2023  
Date de Publication : 12/07/2023

Montant de l'acte modificatif n° 2	6 849,54 € HT
Nouveau montant des prestations forfaitaire	52 185,54 € HT

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230712-lmc1H11019H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/07/2023  
Date de Publication : 12/07/2023